ID: 091-219104791-20240627-DEL_2024_021-DE

1/07/2024 **5**²**LO**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	19
Pouvoirs	7
Votants	26

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Michèle PRIEUR, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Carole OUVRARD, Guillaume REJMENT, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Claire MAURANGES, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Virginie PAPIN-FILIPE a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Jacques DI MARCO a donné pouvoir à Alain COQUERAY, Paola CORREIA a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Sandrine PISANI-VETTRAINO a donné pouvoir à Catherine REYT, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Ugo CAPOCCI, Peggy PERROCHON a donné pouvoir à Philippe BABY

Absent(s) excusé(s):

Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Stéphanie JANKIEWICZ

Secrétaire de séance : Carole OUVRARD

DELIBERATION N° DEL_2024_021

<u>OBJET</u>: ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE (AVPU)

Monsieur Fabrice WARGNIER, Maire-Adjoint en charge de la Transition écologique, expose,

L'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU), créée en 2010, réunit des élus et des agents de la collectivité qui participent ensemble à la réflexion de l'élaboration d'une grille d'évaluation de la propreté, les Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP).

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID: 091-219104791-20240627-DEL_2024_021-DE

Leur objectif est de faire progresser la propreté urbaine et de favoriser la perception positive de cette progression par les citadins.

Avec les IOP, l'AVPU élabore un référentiel statistique national et réalise pour le compte des adhérents une analyse de leurs résultats trimestriels.

Cette association s'engage à la confidentialité des résultats de chaque adhérent ; en revanche chaque membre est libre de communiquer sur ses propres évaluations et sur l'analyse réalisée par l'association.

Par ailleurs, cette dernière poursuit des réflexions thématiques avec la constitution de groupes restreints (clubs AVPU) qui travaillent sur un sujet en particulier et rendent compte auprès de l'ensemble des adhérents de leur réflexion et formulent des recommandations.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion à ce dispositif.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur Fabrice WARGNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

VU le bulletin d'adhésion ci-annexé,

VU l'avis de la Commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 18 juin 2024,

CONSIDÉRANT que l'opinion publique juge que la propreté sur le territoire de la Ville de Paray-Vieille-Poste est à améliorer.

CONSIDÉRANT qu'il apparaît utile d'insérer la Ville dans une démarche active de diagnostic et de mise en œuvre d'indicateurs objectifs de propreté,

CONSIDÉRANT que l'adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine permettrait, non seulement de réaliser cette démarche, mais également d'échanger sur les bonnes pratiques et de partager des expériences avec les collectivités membres de l'association,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Paray-Vieille-Poste à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine ainsi que le versement de la cotisation annuelle afférente, d'un montant de 500 € dès 2024.

AUTORISE Madame le Maire ou le premier Maire-Adjoint à signer tout document afférent à cette adhésion.

PRÉCISE que la dépense en résultant sera imputée au budget 2024.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, Pour extrait conforme,